

Le président Ntibantunganya, un Hutu modéré, a déclaré l'état d'urgence en juin 1995 dans l'espoir d'étouffer l'insurrection et de faire confirmer le principe du partage des pouvoirs. Beaucoup de nationalistes hutus lui reprochent d'avoir fait trop de concessions à l'armée, tandis que les Tutsis lui reprochent de n'avoir aucune influence sur les siens. Nyangoma commandite la diffusion de messages attisant la haine contre les Tutsis à partir d'émetteurs radio installés au Zaïre. L'armée refuse de négocier et d'accepter la présence d'une force internationale de maintien de la paix au Burundi. Les rivaux politiques tutsis luttent pour le pouvoir. Ce climat de désordre a fait dire au premier ministre Nduwayo (un Tutsi) que le sang n'a pas fini de couler en 1996.

Face aux tensions ethniques exacerbées et à une situation militaire de plus en plus critique, les droits de la personne ne sont plus respectés. La purification ethnique a transformé Bujumbura en une « garnison tutsie ». On a fréquemment recours à la torture dans les interrogatoires.

POSITION DU CANADA

Dans le climat actuel d'impunité, de rivalités ethniques et de guerre civile, il devient difficile de faire respecter les droits de la personne. C'est pourquoi le Canada s'emploie, par les voies diplomatiques, à amener la classe politique à reconnaître la nécessité de faire des compromis et d'exercer des pressions. À l'initiative du Centre pour les droits de l'homme des Nations Unies, trois officiers des forces armées canadiennes ont donné à des militaires burundais un cours de trois semaines sur les droits de la personne. Nous avons lancé au sein de la Francophonie le débat qui a abouti à l'envoi au Burundi d'une mission mixte de ministres et de parlementaires en avril 1995. Nous avons proposé la création de tables francophones d'échanges et de contacts sur le Burundi au sommet de Cotonou tenu en décembre 1995. Nous avons proposé la nomination de maître Michel Maurice, un Canadien, à la Commission internationale d'enquête de cinq membres sur l'assassinat du président Ndadaye créée en vertu de la résolution 1012 du Conseil de sécurité adoptée le 28 août 1995. Cependant, différents facteurs dont le climat d'insécurité qui règne toujours sur place ont considérablement nui aux activités de la Commission au Burundi.